

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/09/2024 - B2024/012207 - 2016 B 00508 - 818 720 500 - A.T.B EXPRESS

« A.T.B EXPRESS »

SASU au capital de 5 400 €

Siège social : Espace Charlotte Les Messoniers
83260 LA CRAU

=====

R.C.S. TOULON

SIRET : 818 720 500 00029

CODE NAF : 4941B

=====

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2024

COMPTES ANNUELS

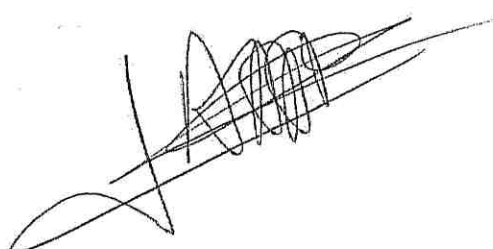
ACTIF - PASSIF

ANNEXE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LA PRESIDENCE

Lu laforce conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

AB

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Adresse de l'entreprise ESPACE CHARLOTTE

83260 IA CRAU

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 81872050000029

Néant ☐ *

				Exercice N clos le		N-1	
				31122023		31122022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 920	835		
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 988	613		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 368	4 752		
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV		27 621		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	8 122	8 122		
TOTAL (II)		BJ	BK	32 398	16 004	16 394	41 942
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		5 091		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	349 959	323 781	201 065	
	Autres créances (3)	BZ	CA	38 944	38 944	25 431	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	30 040	30 040	348 699	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 705	17 705	8 437	
	TOTAL (III)	CJ	CK	436 649	26 178	410 471	588 723
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	469 047	42 182	426 865	630 665
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	8 122	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...400.....)	DA	5 400	5 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	540	540
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	101 080	97 988
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	43 216	103 092
	Subventions d'investissement	DJ	433	668
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	150 669	207 688
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		150 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		33 583
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 487	35 030
	Dettes fiscales et sociales	DY	256 709	203 954
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		410
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	276 196	422 978
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	426 865	630 665
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	276 196	272 978
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.T.B. EXPRESS

ESPACE CHARLOTTE
LES MEISSONNIERS
83260 LA CRAU

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

SMAGEX

9009 avenue de l'université

Le Nobel

83160 LA VALETTE DU VAR

0498012747

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 456
Dettes fiscales et sociales	57 629
Total	59 085

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 705
Total	17 705

« A.T.B EXPRESS »
SASU au capital de 5 400 €
Siège social : Espace Charlotte Les Messoniers
83260 LA CRAU

=====

R.C.S. TOULON

SIRET : 818 720 500 00029

CODE NAF : 4941B

=====

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE VINGT HUIT JUIN,**

à 11 heures,

Au siège social, Espace Charlotte les Messoniers – 83260 LA CRAU,

La soussignée société SASU AB HOLDING représentée par Monsieur Bouchaïb ATTAR, Associée Unique de la Société A.T.B EXPRESS, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique, au capital de 5 400 € :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité d'Associée Unique la société AB HOLDING et avec le Président de la Société, Monsieur Bouchaïb ATTAR, ont établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; le Président a établi le rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 suivant rapport de gestion du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Mentions au registre des décisions des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de la rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, sur la base du rapport de gestion qui a été rédigé par la Présidence, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 43 216 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice..... 43 216 €

Au compte « Autres réserves »..... 43 216 €

Conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., il est rappelé qu'il a été distribué des dividendes depuis les trois dernières années :

2022 : 100 000 €,

2021 : Néant,

2020 : 115 000 €.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique déclare qu'au cours de l'exercice écoulé les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce sont intervenues :

- Rémunération du dirigeant pour l'exercice (montant détaillé dans la quatrième décision)

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique approuve que le Président, Monsieur Bouchaïb ATTAR, a perçu, au titre de ses fonctions, une rémunération durant l'exercice écoulé d'un montant brut de 15 399.33 €.

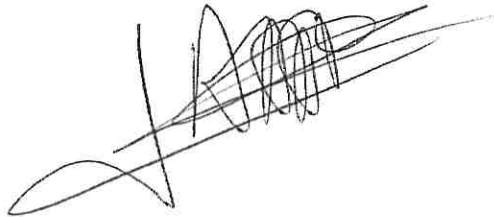
La Société prend en charge les cotisations sociales obligatoires en matière d'assurance maladie, prévoyance, allocation familiale et assurance vieillesse des mandataires sociaux,

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Bouchaïb ATTAR

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.